

CONSEIL MUNICIPAL DU 01 OCTOBRE 2024

PROCES VERBAL

Le premier octobre deux mille vingt-quatre à vingt heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni salle du Conseil Municipal en Mairie, Place de l'Europe, sous la présidence de Monsieur Patrick GAULTIER, Maire de Renazé.

Étaient présents : Patrick GAULTIER, Dorinne BALOCHE, Claude PAILLARD, Mireille BEDOUET, Damien DESERT, Thierry CHEVALIER, Hervé VIGNERON, Sophie BALLU, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE, Philippe PELLUAU, Christelle EVAÏN, Roger RICARD, Loïc LACROIX, Aude LECLERC-VOUAUX, Armelle JOLYS, Norbert LIVENAIS, Isabelle LAUNAY, Romain BRETON, Sylvine GAULTIER, Sonia GUIOULLIER.

Étaient absents ou excusés : David HOCDE, Sophie DESMIER, Claude JUGE.

M Roger RICARD est porteur d'un pouvoir de M David HOCDE.

Mme Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE est porteuse d'un pouvoir de Sophie DESMIER.

M Philippe PELLUAU est porteur d'un pouvoir de Claude JUGÉ.

M. le Maire constate que le Conseil Municipal réunit les conditions pour délibérer valablement et œuvrer.

Mme Sonia GUIOULLIER est élue secrétaire de séance.

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 03 SEPTEMBRE 2024

Le procès-verbal de la réunion du 3 septembre 2024 est soumis à l'approbation du Conseil Municipal. Il est adopté par 21 voix Pour, voix Contre et 1 abstention (Philippe PELLUAU).

COMPTE RENDU DES DELEGATIONS

Dans le cadre des délégations permanentes que le Conseil Municipal lui a attribuées le 08 septembre 2020, Monsieur le Maire n'a pas usé du droit de préemption de la Commune dans les ventes suivantes :

- 7, Rue Pierre Gémin
- Le Bois Joulain
- 6 Rue des Sports
- 18 Rue du Maine - le Bois Joulain

Toujours dans le cadre des comptes rendus de délégation,

M. le Maire a validé le devis de l'entreprise BOUKEF pour un montant de 48 403.54 € H.T. soit 58 084.25 € TTC.

M. le Maire a signé une convention de mise à disposition d'1 m² de terrain par M. GARDAIS Jérémy et Mme Audrey TRILLOT afin d'aligner la façade arrière d'aire de camping-car et ce à titre gracieux.

Le Conseil municipal n'émet pas d'observation.

ASSOCIATIONS

2024 - 079 - ECCR – SUBVENTION COURSE CYCLISTE TROPHEE MADIOT 2024

Vu la course cycliste « Le Trophée MADIOT » organisée sous le contrôle de l'ECCR lors de la fête communale du 14 juillet 2024,

Le Conseil Municipal, sur proposition de l'adjointe en charge des associations, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ALLOUE la somme de 1 900 € à l'ECCR pour l'organisation de la course cycliste du trophée MADIOT qui a eu lieu lors de la fête communale du 14 juillet 2024.

FINANCES

2024 – 080 : FISCALITE – FRANCE RURALITES REVITALISATION (FRR) – MISE EN OEUVRE D'EXONERATIONS FISCALES

L'adjointe aux finances rapporte que le 23 septembre 2024, la CCPC s'est engagée aux exonérations suivantes :

- ➔ CFE (Contribution Foncière des Entreprises) prévue en faveur des opérations visées à l'article 1466 G du code général des impôts.

Afin d'harmoniser les exonérations avec la CCPC,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de mettre en place l'exonération de TFPB pour les immeubles situés en zone FRR rattachés à un établissement remplissant les conditions requises pour bénéficier de l'exonération de cotisation foncière des entreprises prévue à l'article 1466 G du code général des impôts.

PRECISE que cette exonération ne rentrera en vigueur qu'au 1^{er} janvier 2026.

2024 – 081 : DECISION MODIFICATIVE N°4 – BUDGET GENERAL

Toutes justifications étant données,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

ADOPTÉ la décision modificative n° 4 du budget général comme suit :

FONCTIONNEMENT

DEPENSES

Chapitre 66 : Charges financières

66111 Intérêts réglés à l'échéance	10 000 €
666 Pertes de change sur créances	- 1 000 €

Chapitre 68 : Dotations aux amortissements et aux provisions

686 Dot. aux amort. aux dépréc. et aux prov.charges financières	- 6 000 €
---	-----------

739 Reversements et restitutions sur impôts et taxes

7391111 Dégrèvement de TFPNB en faveur des jeunes agriculteurs	1 050 €
--	---------

TOTAL : **4 050 €**

RECETTES

75888 Autres produits divers de gestion courante	4 050 €
--	---------

TOTAL : **4 050 €**

INVESTISSEMENT

DEPENSES

Opération 154

2131 Constructions bâtiments publics 66 000 €

Opération 216 Rénovation énergétique de la résidence autonomie

231 Immobilisations corporelles en cours - 30 000 €

Opération 217 Vestiaires du stade

231 Immobilisations corporelles en cours - 36 000 €

TOTAL : 0 €

PETITES VILLES DE DEMAIN

2024 – 082 DEPLACEMENT DU KIOSQUE ET MISE EN ŒUVRE D'UN BLOC TOILETTE PREFABRIQUEE :

Arrivée de M Claude PAILLARD

Le Cabinet d'architecture CELESTE de RENNES, a chiffré le déplacement du kiosque et la mise en œuvre d'un bloc toilette préfabriquée.

Le cabinet estime à 49 006 € H.T le coût du déplacement du kiosque et à 27 900 € H.T le bloc toilette préfabriquée.

Cette estimation est hors honoraires architectes et bureaux d'études.

La pose du lit de sable, les réseaux extérieurs aux toilettes, seront réalisés en régie.

La mise en place de la réserve d'eau et l'empierrement du site seront à rattacher au lot « Maçonnerie »

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, par 19 Voix Pour et 4 Voix Contre (Philippe PELLUAU et pouvoir de Claude JUGE, Lucinda GONCALVES MENNEGUERRE et pouvoir de Sophie DESMIER)

VALIDE le projet,

DECIDE de lancer une consultation auprès d'entreprises,

AUTORISE M. le Maire à signer les marchés publics avec les entreprises mieux-disantes.

REJET DE LA DEMANDE DE SUBVENTION – AGENCE DE L'EAU :

L'agence de l'eau Loire Bretagne nous a informé que le projet de renaturation et de réaménagement des places de l'Europe et de l'église était hors champ d'application de l'appel à projets au motif que le projet était basé sur du tamponnement, avec une extension du réseau EP existant. Il ne s'agit pas d'une déconnexion des eaux pluviales par infiltration.

Le montant espéré était de 85 000 € pour AAPLIFE.

La commune va déposer une demande de subvention auprès du « fonds MAIF pour le vivant » dans le cadre du « fonds Nature 2050 ».

PERSONNEL

LES MOUVEMENTS DANS LE PERSONNEL :

Départs :

- ➔ Ornella LECLERC, référente familles CCAS
- ➔ Wilfried VITOUR, apprenti aux espaces verts

BATIMENTS

2024 – 083 : RAPPORT LCA SUR LE CHAUFFAGE DE LA SALLE OMNISPORTS

L'adjoint aux Bâtiments donne lecture du compte rendu de l'étude de chauffage de LCA pour la salle Omnisports,

Vu les conclusions du rapport,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

DECIDE de lancer une consultation auprès d'entreprises selon les préconisations suivantes :

- ➔ Dépose des aérothermes actuels ;
- ➔ Reprendre l'ensemble des réseaux de distribution ;
- ➔ Fourniture et la pose de 4 aérothermes à eau chaude (80-60° C) d'une puissance totale d'environ 190 kW.
- ➔ Mise en place d'une sonde d'hygrométrie pour régulation du départ réseau aérotherme.

Au retour des consultations, le Conseil Municipal décidera de la suite à donner.

2024 – 084 : VENTE IMMEUBLE - 89 RUE DE LAUBINIÈRE

Après une publicité dans la lettre aux Renazéens de septembre 2024, distribuée les 31 août et 1^{er} septembre 2024 à tous les foyers renazéens

Après la communication via le panneau d'informations municipales de cette mise en vente avec une date limite de remise des offres fixée au 27 septembre 2024.

Vu les 2 offres reçues dans les délais,

Vu l'offre conjointe mieux-disante de M. et Mme GONNIER Camille et de M ; et Mme DESERT Clément,

Le Conseil Municipal, sur proposition du Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents :

AUTORISE M. le Maire à vendre cet immeuble au prix de 19 800 € net vendeur aux acquéreurs supra-mentionnés,

AUTORISE M. le Maire à engager toutes démarches auprès des services de l'Etat pour mener à bien cette vente, notamment en demandant à Mme la Préfète de la Mayenne la rupture anticipée de la convention octroyant un P.L.A. et expirant le 30 juin 2029.

AUTORISE M. le Maire à signer l'acte de vente avec les acquéreurs et toutes pièces s'y rapportant.

COMPTE RENDU DES COMMISSIONS

COMMISSION CULTURE – SCOLAIRE DU 17 SEPTEMBRE 2024 :

Mme Christelle EVAÏN donne lecture du compte rendu.

COMMISSION FINANCES – COMMUNICATION – ASSOCIATIONS DU 30 SEPTEMBRE 2024

Mme Mirelle BEDOUET donne lecture du compte rendu. Elle précise que contrairement à ce qui avait été évoqué, il y aura un bulletin municipal fin novembre et un autre fin décembre 2024.

COMPTE RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 23 SEPTEMBRE 2024

Mme Dorinne BALOCHE invite les conseillers municipaux à poser des questions sur le compte rendu du dernier conseil communautaire.

INFORMATIONS

DEMONTAGE DU PANNEAU D'INFORMATIONS RD771 :

Le démontage a eu lieu le 26 septembre.

VISITE AVEC Mme LA SENATRICE ET LE SBO DES SITES VICTIMES D'INONDATIONS EN JUIN :

Lundi 16 septembre, à l'initiative de la Sénatrice, une réunion a eu lieu aux Serres Renazéennes. M. Brice MARSOLLIER demande à être indemnisé alors qu'il n'a pas d'assurances pertes d'exploitation. Il impute l'inondation de ses terres au fossé bordant sa propriété, qui était selon lui mal entretenu.

L'état de catastrophe naturelle a été reconnue, il a permis aux assurés d'être indemnisés rapidement par leurs assureurs. Le problème des Serres Renazéennes est qu'elles ne sont pas assurées.

Chacun sait que l'assurance ne couvre que les risques assurés.

Autres visites des lieux où des inondations ont été signalées en Mairie.

Pour le quartier du Maine, la mise en place d'un merlon de terre pour retenir l'eau serait une solution.

Pour le quartier du Clos d'Andigné, la solution consiste ici également à bloquer l'eau en amont avec ou non la nécessité d'acheter à l'agriculteur riverain du terrain.

M Roger RICARD demande à ce que la commune reste vigilante à l'entretien des avaloirs d'eau pluviale.

CIMETIERE :

Demandes de familles pour mise en œuvre de pelouse synthétique.

Il a été constaté que plusieurs familles (moins de 10) avaient installé de la pelouse synthétique autour des pierres tombales. C'est loin d'être harmonieux (plusieurs verts et plusieurs types de pelouses synthétiques), sans parler de la mise en œuvre qui peut s'avérer dangereuse pour les visiteurs.

Il s'avère que les règlements de cimetière interdisent les pelouses synthétiques. Avant de prendre un nouvel article dans l'arrêté municipal qui régit le règlement du cimetière communal, M. le maire a sollicité l'avis des Conseillers Municipaux. A l'unanimité, ils sont pour l'interdiction des pelouses synthétiques. M. le Maire modifiera l'arrêté municipal définissant le règlement du cimetière communal. Chaque famille concernée par la mise en place de pelouses synthétiques va recevoir un courrier les invitant à les retirer.

TOUR DE FRANCE 2025

M Olivier RICHEFOU a averti M. le Maire que RENAZÉ n'aurait pas l'arrivée de l'étape. Les membres d'ASO ont étudié une arrivée à RENAZÉ et également à CHATEAU-GONTIER SUR MAYENNE, ils ont retenu l'arrivée près de l'Espace Mayenne à LAVAL.

DEPOSE DU CUIVRE DE TELEPHONIE

La commune est dans la zone 4 pour une fin d'activité de la téléphonie via le cuivre en janvier 2028.

MAINTENANCE ECLAIRAGE PUBLIC

M Claude PAILLARD informe que l'entreprise SORELUM est en train d'effectuer la maintenance de l'éclairage public.

CUISINE DE L'ENTR'ACTE

Elle est en attente de la visite de sécurité des pompiers.

VOITURE VENTOUSE

M Philippe PELLUAU signale la présence d'un véhicule sur le parking de l'Escale.

QUESTIONS DIVERSES

DEPLACEMENT DU KIOSQUE

Mme Lucinda GONCALVEZ MENNEGUERRE demande au nom de Mme Sophie DESMIER dont elle est détentrice d'un pouvoir, s'il est envisagé de ne pas déplacer le kiosque. M. le Maire répond que cette question a été tranché en décembre 2023.

AGENDA

- CCAS – Mercredi 9 octobre 2024 à 20 H
- OCTOBRE ROSE : Dimanche 13 octobre 2024 à 10 H
- Noël des Enfants du Personnel : Vendredi 6 décembre 2024 à 19 H
- Prochain conseil municipal : Mardi 5 novembre 2024 à 20 H

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée